

Description de l'offre : Chargé de cours – Formations continuées véhicules prioritaires

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique de la Police de la circulation, pour dispenser des cours pratiques de conduite prioritaire à tout membre du cadre opérationnel de la police intégrée et éventuellement, des zones de secours

Grade minimum requis pour la fonction : Inspecteur de police

Conditions requises pour la fonction

- Être détenteur du brevet de la formation fonctionnelle WPR et/ou de la formation de l'école de conduite de police fédérale "Piste et intégration »
- Avoir une expertise dans le domaine de la conduite de véhicules prioritaires
- Être régulièrement confronté aux techniques de conduite de véhicules prioritaires

Plus-value :

- Être titulaire du brevet formation fonctionnelle « mentor opérationnel » (EDA 4248)
- Être titulaire du brevet formation continuée « Didactique de base pour chargés de cours » (EDA 1440)

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation des supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier et plus particulièrement en matière de conduite de véhicules prioritaires.

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Être conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif

- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- **Avoir une maîtrise théorique du cadre réglementaire et légal:**
 - Arrêté royal du 01/12/1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière [et de l'usage de la voie publique]
 - Règles de sécurité routière
 - Circulaire COL 16/2006
- **Avoir une maîtrise théorique et pratique**
 - Des techniques de base de conduite (position...)
 - Des techniques de regard et d'observation lors de la conduite
 - De l'importance du port de la ceinture
 - Du temps de réaction du conducteur
- **Etre en mesure de faire intégrer les principes :**
 - Du franchissement de carrefours avec véhicules prioritaires
 - Des techniques de virage (trajectoires idéales)
 - Des techniques de dépassement
 - Du freinage et évitement d'obstacles
 - Du contrôle du dérapage
- **Connaître les objectifs d'apprentissage de la formation pratique et s'y conformer**
- **Collaborer à l'amélioration continue de l'analyse de risques établie par l'APPH et garantir son respect lors des formations**
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
- Transmettre des consignes simples et complexes
- Etre apte à travailler de manière collaborative et se montrer communicatif avec les différents acteurs de la formation
- Faire preuve de compréhension et de patience par rapport aux apprenants
- Avoir le sens de l'observation
- Avoir une forte résistance au stress

Prérequis:/

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

Lieu de travail : Jurbise (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

Dépôt des candidatures

Mode : uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 19/03/2021

Date limite : 19/04/2021